

Dossier 1

L'espace économique et seigneurial d'une grange monastique Etude archéogéographique du Coudier (commune d'Ambazac)

Jean-Marc Popineau

La campagne de 2019 s'est plus particulièrement concentrée sur le domaine du Coudier, dont l'élément le plus spectaculaire est l'immense grange monastique. Cela représente une zone étudiée de 1,3 km². Comme pour les campagnes précédentes, il a été procédé à une prospection pédestre à vue couplée à une enquête orale auprès des habitants et à une exploitation des documents planimétriques et ortho-photographiques à notre disposition. Cette année, le recours à un drone s'est révélé très utile pour appréhender le paysage tel qu'il pouvait être perçu avant la croissance des bois. On a également eu recours à une tablette numérique dans laquelle ont été chargés les plans cadastraux du XIX^e siècle et les plans réalisés grâce au SIG (fig. 1 et 2), afin d'enregistrer en direct les informations recueillies sur le terrain. Je tiens à remercier ici l'équipe qui m'a apporté son aide précieuse sur place : Lou De Poorter (archéologie du bâti), Maxime Larratte (prospection et SIG), Marthe Moreau (transcription des archives et témoignages), Régis Moreau (prospection) et Sébastien Porcheret (drone).

I. Rappel historique : un mas dépendant de l'abbaye de Grandmont depuis 1178

Entre 1071 et 1091, sous l'abbatiat de Guy 1^{er}, abbé de Solignac, Gérard de Jaunac (Jonas ?), seigneur de Chalucet, donne à l'abbaye de Solignac son mas de Coder (« Le Coudier » ?), près du château de Montcocu (« Montméry »)¹. Le Coudier est aujourd'hui à 2 km de Montméry. En 1178, Adémar 1^{er}, abbé de Solignac, signe la donation du lieu de Coudier au prieuré de Grandmont. La même année, son successeur confirme cette donation². Au XVIII^e siècle, l'abbé Nadaud (1712-1775) écrit à propos des assises seigneuriales tenues par Caturcin (1216-1228) dans la grange³ : « cette grange existe encore et est capable de contenir la récolte entière des quatre domaines que les religieux de Grandmont ont dans cet endroit, de loger les hommes et le bétail » (en 1791, les inventaires révolutionnaires ne mentionnent que deux domaines).

Le terrier de 1496⁴ mentionne le *chemin qui va du Petit Coudier au Grand Coudier*, c'est la plus ancienne mention assurée du lieu. Un acte notarié de 1550, relevé par F. Gaudy de Couzeix, mentionne la *métairie de Coudier*. Par cet acte, Antoine de Neuville, baron de Magnac et son frère, François de Neuville, abbé

¹ AD Haute-Vienne 1 J 124 : transcription du cartulaire de l'abbaye de Solignac par frère Mesme d'après le manuscrit latin 18363 de la Bibliothèque nationale de France.

² D'après divers ouvrages se référant à un manuscrit autrefois conservé à Grandmont.

³ J. Nadaud, *Mémoires pour l'histoire de Grandmont*, manuscrit non publié, XVIII^e siècle.

⁴ AD Haute-Vienne 5H108, terrier de Grandmont.

commendataire de Grandmont (1525-1561), vendent à Mathieu Alesme, bourgeois et marchand de Limoges, du seigle des récoltes à faire à Grandmont en 1552 et 1553, et lui donnent reçu de la somme correspondante et hypothèque sur les dîmes, les blés et froments appartenant [à l'abbaye], à cause de la *métairie de Coudier* et tous les autres biens temporels de l'abbaye.

Le terrier de 1577⁵ est le premier à mentionner explicitement la grange : *maison et jardin, joignant ensemble située près et derrière la grange du Grand Coudier, en la franchise, appelée chez la Fandant*.

Le domaine du Coudier est composé de deux métairies en 1791 : le *domaine des Bourcicaud cy-devant des Bracamards* et le *domaine des Bayoux*⁶.

Le premier domaine est mentionné en 1691⁷ : *Dom Jacques Alexis Dalmas, religieux syndic de Grandmont fait échange [en 1716] avec de dit Bourcicaud, par lequel il luy donne tout le droit de perpétuité du côté de la ditte métairie des Bracamarts, que le sieur abbé de Grandmont avait acquis de Jean Boinot, son père, par acte du 17 février 1691*. En 1716 : *Bourcicaud et Tranchepied nous ont présenté un contract de vente faite par Joseph Grellet, habitant au village des Champs, paroisse des Églises ; natif du village du Grand Coudier, paroisse d'Ambazac, sa part de la perpétuité de la métairie de Coudier du côté des Bracamarts qui se monte à un vingtième ; plus un jardin ; cette vente faite à Léonard Bourcicaud, laboureur du dit village de Grand Coudier en date du 16 juillet 1716*⁸.

Le deuxième domaine (des Bayoux) peut correspondre à la mention de 1577⁹ : *maison et jardin, joignant ensemble située près et derrière la grange du Grand Coudier, en la franchise, appelée chez la Fandant*. Plus sûrement, le domaine est mentionné en 1693 : *contrat passé devant Demuret, notaire, le 26 avril 1693, par lequel Jean Dubey vend à Jean Bayot, laboureur du présent village [du Coudier] le droit de perpétuité qu'il peut avoir sur la métairie du Grand Coudier*¹⁰ ; 1719 : *contract de partage fait entre Jean Tranchepied, Antoine Patillaud et Antoine Chevalier, de leurs biens par lequel il est dit que la communauté de la métairie de Coudier demeurera en commun par acte devant Coudert, notaire le 24 février 1719*¹¹.

En 1708 est mentionné une *petite grange, scituée en la prise et une petite chasterière appelée de las fausetas* », proches du Coudier. En 1730, on a également la mention de *pré, chasterière et terre, le tout se tenant, appelé « de la Vergne »* qui se situent, si l'on en croit un plan manuscrit, près de la grande croix du Coudier¹².

En 1789, on a la trace de travaux effectués sur un petit bâtiment attenant à la grange¹³ : Léonard Chevalier dit Nouillas, « maître maçon charpentier et recouvreur » demeurant au hameau de Chez Pautillou (La

⁵ AD Haute-Vienne 5H110.

⁶ AD Haute-Vienne 1 Q 438.

⁷ AD Haute-Vienne 1 Q 438.

⁸ AD Haute-Vienne 1 Q 438.

⁹ AD Haute-Vienne 5H110.

¹⁰ AD Haute-Vienne 1 Q 438.

¹¹ AD Haute-Vienne 1 Q 438.

¹² AD Haute-Vienne 4 E 22/18.

¹³ AD Haute-Vienne 4^e 57/44, notaire Labesse, d'Ambazac.

Mauloge) a reçu, il y a six mois (le texte date du 13 avril), 100 livres de feu Jean Lecardeur, métayer de l'abbaye de Grandmont pour avoir fait à neuf les murs d'un petit bâtiment attenant à la grande grange de Coudier, servant actuellement de maison aux métayers après avoir fait la charpente, deux portes (une à la maison, l'autre au grenier dessus) et un four. Sept livres ont été ajoutées pour la couverture de la maison et du four. Seule la maison située au sud-ouest du pignon sud existait en 1810 (cadastre). Il s'agit peut-être de celle-ci (et non de la maison située au nord-ouest du pignon nord, absente en 1810).

II. L'orientation agricole des domaines du Coudier : l'élevage prime au XVIII^e siècle

L'inventaire des deux domaines du Coudier est effectué le 15 décembre 1790¹⁴. *Les domaines du Coudier sont estimés avec les bestiaux à 18304 livres.* Il est alors précisé que *ces deux domaines n'étaient pas susceptibles de division, vu que la majeure partie des héritages les formant ne sont point séparés par aucune cloture, ils sont composés de bâtiments, prés, pacages, terres végétales et bois chataigniers.* Le revenu net et annuel de ces deux domaines est évalué à la somme de 645 livres, savoir 600 livres pour le revenu net des deux corps de domaine, et 45 livres pour le pré de la réserve appelé « Talaud », lequel pré quoique dépendant des deux domaines en a toujours été séparé par Mrs de Grandmont qui obligeaient leur fermier de leur donner une partie de sa récolte, quoiqu'il fut on ne peut plus essentiel aux dits domaines. Du 8 au 11 novembre 1791 est dressé le procès verbal d'estimation des deux domaines de Coudier¹⁵. On y apprend que le premier ensemble est appelé domaine des Bayoux tandis que le deuxième domaine des Bourcicaud, *cy devant* des Braçamards.

Le domaine des Bayoux estimé à 10465 livres, comprend alors, sur le plan foncier : *la grande grange qui sert pour loger les bestiaux : grains et fourrages des deux domaines [...] y compris les étables à gros bestiaux et bergerie qui sont dans les ailes de la dite grange, estimée à 500 livres ; la métairie du Grand Coudier, acquise par les Bayoux (ou Bayou ou Bayot) de Jean Dubey en 1693 pour 150 livres ; une chataignière appelée « de la prise », et un petit bâtiment acquis en 1693 (sans doute celui qui est mentionné en 1708 (voir ci-dessus) ; une pièce de terre appelée « du coudert » (200 livres) ; une terre appelée « dau pau grand » (90 livres) ; une terre, appelée « de la font » (250 livres) ; une grande pièce de terre appelée « de la Couture » (600 livres) ; une terre appelée du même nom de « la Couture » (440 livres) ; une terre appelée « des jong batards » (75 livres) ; une terre appelée « de la motte » (160 livres) ; un pré appelé « de la Vergne », presque sans closture et de mauvoise qualité (120 livres) ; un pré appelé « du noyer » (1400 livres) ; un pré appelé « du grand pré » du côté du village de Vieux (1400 livres) ; un pré appelé « des chèvres », ou « de l'étang » (600 livres) ; un pré appelé « de la font » (1260 livres) ; un pré appelé « de Talaud », sur lequel les dits Bayou nous ont dit que la cy devant abbaye de Grandmont prenait annuellement et prélevait neuf charoires de foin pour conduire à Grandmont, et que le surplus leur appartenait, ainsy que le regain ; nous ont assuré*

¹⁴ AD Haute-Vienne 1 Q 438.

¹⁵ AD Haute-Vienne 1 Q 438

qu'il leur restait année commune, trois charoires de foin ; si le dit pré reste comme cy devant, nous apréions l'excédent qui reste à six cent livres ; un pâtural appelé « de Jean Demay », servant de pascage aux bœufs (360 livres) ; un pastural appelé « de las Vergnas », servant de pacage aux bœufs (600 livres) ; « les ribières » ou « pacage des vaches », et dans les chaumes et champs froids (400 livres) ; une grande et vaste chateignère appelée « de la Barre », qui n'est qu'à demy garnie d'arbres chateigners (1350 livres) ; une chateignère appelée « de la fosse », située près le moulin de Bourdalaine, qui n'est garnie d'autres chasteriers qu'au quart (60 livres).

Il n'est pas toujours possible de situer aujourd'hui ces éléments du domaine. La grange est celle du Coudier, la métairie doit être une maison proche ; la châtaigneraie de la Prise et sa petite grange peuvent éventuellement correspondre à la Prise de Larmont, à 460 m au nord-est (fig. 3). D'après le plan manuscrit de la collection Pénicaud (fig. 4), le Coudert est au contact nord-est de la grange ; la Couture correspond aux champs situés juste au sud ; le pré de la Vergne est juste au sud-est et la Barre juste au nord. Par ailleurs, le Grand Pré est explicitement situé vers Vieux, il doit être à 860 m à l'est de la grange ; le Pré de Talaud est localisable grâce à un texte de 1686 mentionnant un *échange d'un champ de l'estangt de Bourdaleine, au dessous du pré de la Gasne [...] du costé du pré de Talaud*. On est à 460 m au sud-ouest de la grange. Quant à La Fosse, elle est explicitement située vers Bourdaleine, donc à 840 m au sud (en 1686, on mentionne une *chataigneraie « de las Fossas », obtenue par partage avec ses consorts, borné et limité depuis le coin de la muraille du pré de Talaud de la Cheze*). L'ensemble du domaine est donc probablement concentré à moins de 900 m de la grange.

On ne dispose pas de la contenance des parcelles mais on peut déjà les comparer en fonction de leur valeur. Le domaine est composé de :

- prés : 5380 livres ;
- terres : 1815 livres ;
- *pastural servant de pacage aux bœufs* : 600 livres ;
- chaumes et champs froids pour le pacage des vaches : 400 livres ;
- châtaigneraies : 1410 livres.

Rappelons que les *terres* sont les parcelles labourées avec jachère tous les deux ans (céréales d'hiver essentiellement comme le seigle largement dominant, mentionné en 1550, ou le froment ; en blés de mars comme l'avoine ; en blé noir et en raves). Les *pasturaux* sont les parcelles destinées aux bovins, là où on peut couper le foin (prairies de fauches irriguées par des canaux gravitaires) ou faire paître sur place (parcours, sur les parcelles plus pauvres). Les pacages ou champs froids sont les parcelles où on ne peut pas faucher en raison de la pauvreté du sol et où le bétail consomme l'herbe sur place.

Le domaine des Bayoux est donc très nettement orienté vers l'élevage, qui représente 66% de la valeur du domaine, bien que les terres soient citées en premier dans l'inventaire. L'autre tiers est composé de labours et de bois où les châtaigniers représentent entre 25 et 50%. Les bois sans châtaigniers ne sont sans doute pas évalués.

Le deuxième domaine, celui des Bourcicaud, *cy devant* des Bracamards, ou plus exactement le droit de

perpétuité sur la moitié du domaine du Grand Coudier dépendant de l'abbaye de Grandmont, a été vendu en 1659 par Jean Lecouty, dit Barbaud, du village du Grand Coudier à Léonard Tranchepied et Jean Berry, laboureurs du même village, ce qui a été confirmé par le sieur de Chavaroche, alors abbé de Grandmont. Le domaine est composé : *de la moitié de la grande grange de Coudier qui est commune entre les deux domaines,[...] ainsy que les étables des gros bestiaux et bergerie qui sont sous les ailes de la ditte grange (500 livres) ; un pré appelé « de la Vergne » (400 livres) ; un pré appelé « le grand pré » situé au dessus du moulin de Crognapaud (1200 livres) ; un pré appelé « le pradeau » (300 livres) ; un pré appelé « du bois » (900 livres) ; un grand pré, appelé « de la font » (2250 livres) ; un patural pour faire pascager les bœufs, appelé « de l'étang » (300 livres) ; un patural servant de pascage pour les bœufs, appelé « du Noyer » (380 livres) ; une ribière servant de pascages aux vaches[et] les champs froids qui servent de pascages aux moutons ou brebis (360 livres) ; une châtaignère appelée « de la fosse », aux deux tiers garnies d'arbres châtaigniers (150 livres) ; une châtaignère appelée « de la font », à demy garnie d'arbres châtaigniers (400 livres) ; une châtaignère appelée « de la barre » et « du reclud », se tenant ensemble, garnies au quart d'arbres châtaigniers (300 livres) ; une châtaignère appelée « de la masse », qui n'est qu'au quart garnie d'arbres châtaigniers (200 livres) ; une terre appelée « des pougnaux » (120 livres) ; une terre appelée « des pradeaux » (90 livres) ; une terre appelée « de la penèle » (150 livres) ; une terre appelée « de la Couture » (400 livres) ; une terre appelée « de la Couture de la font » (640 livres) ; une terre, appelée « de la masse » (150 livres).*

On a donc :

- prés : 5050 livres (Bayoux : 5380 l.) ;
- terres : 1550 livres (Bayoux : 1815 l.) ;
- *pastural* servant de pacage aux bœufs : 680 (Bayoux : 600 l.) ;
- chaumes et champs froids pour le pacage des vaches : 360 livres (Bayoux : 400 l.) ;
- châtaigneraies : 1050 livres (Bayoux : 1410 l.).

Les deux domaines sont donc à peu près de même valeur. Ici, la part réservée à l'élevage représente 70% de la valeur du domaine, légèrement plus que pour le domaine des Bayoux. De plus, il est précisé que les champs froids servent ici au pacage des ovins, ce qui n'apparaissait pas pour l'autre domaine. La parcelle localisable la plus éloignée, près du moulin de Crochepot, est également à moins de 900 m de la grange.

III. Le bâti du Coudier

1. Une grange originelle de 1150 m² (fig. 5)

Sur place, on voit un ensemble composé d'une grange et de la maison proche mentionnée en 1789. La maison située à 4 m de la grange présente des chanfreins à 45° autour de la porte d'entrée (en réemploi) et des chanfreins concaves autour d'une lucarne. La grange forme un rectangle orienté nord-nord-ouest/sud-sud-est. Elle mesure extérieurement 40,80 sur 21,50 m. Les murs périphériques ont entre 0,80 et 0,90 m

d'épaisseur.

La charpente est supportée par deux rangées de 7 piliers en granit. Ces piliers carrés ont une section de 0,60 m pour 5,50 m de hauteur et sont surmontés d'un encorbellement recevant les contrefiches de la charpente. Au-dessus de cet encorbellement, les piliers carrés se continuent sur 1,60 m environ de hauteur, avec une section de 0,45 m, pour recevoir les poutres maîtresses de la charpente.

Le pignon nord-nord-ouest a dû être refait peu avant 1821, date à laquelle Allou signale la réfection d'une façade comme récente. La comparaison du cadastre de 1810 et du cadastre actuel permet de se rendre compte que la grange a été réduite d'environ 15 m du côté sud-sud-est. Cela correspond à ce que dit Allou, selon lequel la grange comportait 22 piliers, c'est-à-dire deux rangées de 11 piliers. La réfection de ce pignon sud-sud-est a pu être faite vers 1848, lors de la construction de la maison de maître proche (source M. Moreau, maison de M. Prudhomme).

La superficie originelle de la grange serait donc de 1150 m², ce qui la rend comparable aux vastes granges monastiques de la riche plaine d'Ile de France (Montépilloy « Fourcheret », dans l'Oise, 1170 m² et Villeron « Vollerand », dans le Val d'Oise, 1188 m²).

La grange était auparavant couverte de chaume, comme le suggère l'imposante souche de cheminée en pierre portant les traces de la couverture végétale qui a précédé les tuiles-canal actuelles.

La quasi-totalité des murs extérieurs semble avoir été rebâti à l'époque moderne. Seul l'angle nord-est semble ancien ; on voit une porte murée et les traces d'arrachement sur le mur gouttereau et sur la façade où un petit édifice aujourd'hui détruit, un four à pain d'après le propriétaire, apparaît sur d'anciens plans. Une ouverture subsiste à cet emplacement, à l'intérieur.

Cette grange aurait, aux dires des habitants, possédé une chapelle et quelques pièces pour le logement des convers. Il reste deux anciens logements aménagés dans l'angle sud-est, avec des égouts de *bachots* (pierre à évier), des portes et des fenêtres au rez-de-chaussée, munies de linteau en bois, et de petites fenêtres à l'étage.

2. La tourelle du Gaulier : pigeonnier ou élément de surveillance (fig. 6) ?

Une curieuse tourelle est bâtie sur le rebord oriental de la plate-forme sommitale, au niveau du chemin circulaire. Cette situation dominante (le site est entouré de dénivellations sur 290°) en fait un lieu d'un certain intérêt stratégique.

La tourelle, circulaire (diamètre extérieur : 3,60 m) et bâtie en moellons de granit, possède une salle basse éclairée par une « meurtrière » (lucarne dont les bords s'évasent vers l'intérieur) orientée sud-est (vers le plateau dégagé). Une salle haute est aménagée en pigeonnier aux boulins en bois, certains ouverts vers l'extérieur par un orifice triangulaire formé de deux briques appuyées l'une sur l'autre. La toiture en poivrière octogonale est couverte de tuiles plates et surmontée d'un épi de faitage en zinc.

Le site est une limite parcellaire, à l'intersection de deux chemins. La tourelle se dresse à 58 m au sud-est

de la grange du Coudier ; elle est absente des cartes anciennes. L'inscription *Verger du Gaulier* apparaît en ce lieu sur un plan établi d'après le plan cadastral de 1810 (fig. 4). *Gaulier* peut provenir de l'occitan *gaulha*, boue, marécage, terrain humide. Il n'y a pas d'eau naturellement en ce lieu (mais nous sommes à 60 m de l'arrivée de l'adduction d'eau du Coudier, voir ci-dessous). Un chanfrein droit à la meurtrière est la seule caractéristique architecturale faisant penser à l'Ancien Régime.

3. Métairie des Bourcicaud ou des Bracamarts (fig. 7)

On l'a vu, le domaine du Coudier est composé de deux métairies le *domaine des Bourcicaud cy-devant des Bracamards* et le *domaine des Bayoux* (mentions de 1791¹⁶). L'étude 2019 a enregistré une ferme composée d'une maison (au sud) adossée à deux granges-étables-bergeries. Sur la façade ouest, hublot dans un bloc monolithique surmontant une évacuation de *bachot* (évier) ; dans la pièce principale de la maison : gros corbeau de granit à gros boudin et feuillure ; sur le pignon sud, très petite lucarne aux angles chanfreinés ; dans la cour est, linteau feuilluré et gravé d'une date (1621 ?) réemployé en banc ; sous la maison, cave : descente par la façade ouest (9 marches), 4.40 m de long, 3.16 m de large, 1.83 m sous voûte, voûte en arc surbaissé sur piédroits, le tout en moellons de granite, parfois rose.

Compte-tenu de l'ancienneté de la possession de cette maison par la famille Boursicaud (témoignage oral et mention d'un document du XVI^e siècle non encore consulté), on peut considérer que ce site correspond au *domaine des Bourcicaud cy-devant des Bracamards*.

- 1621 : le linteau.
- 1659 : le domaine des Bourcicaud, cy devant des Bracamards, ou plus exactement le droit de perpétuité sur la moitié du domaine du Grand Coudier dépendant de l'abbaye de Grandmont a été vendu en 1659 par Jean Lecouty, dit Barbaud, du village du Grand Coudier à Léonard Tranchepied et Jean Berry, laboureurs du même village, ce qui a été confirmé par le sieur de Chavaroche, alors abbé de Grandmont (mention de 1791).
- 1691 : Dom Jacques Alexis Dalmas, religieux syndic de Grandmont fait échange [en 1716] avec le dit Bourcicaud, par lequel il luy donne tout le droit de perpétuité du côté de la ditte métairie des Bracamarts, que le sieur abbé de Grandmont avoit acquis de Jean Boinot, son père, par acte du 17 février 1691.
- 1716 : Bourcicaud et Tranchepied nous ont présenté un contract de vente faite par Joseph Grellet, habitant au village des Champs, paroisse des Églises ; natif du village du Grand Coudier, paroisse d'Ambazac, sa part de la perpétuité de la métairie de Coudier du côté des Bracamarts qui se monte à un vingtième ; plus un jardin ; cette vente faite à Léonard Bourcicaud, laboureur du dit village de Grand Coudier en date du 16 juillet 1716.
- 1791 : opérations pour raison de l'estimation des fonds et héritages dépendant dudit domaine du Grand Coudier, appelé « des Bourcicaud », nous avons requis les dits Léonard Bourcicaud et René Lecardeur, métayers exploitants le dit domaine de nous montrer et faire voir les batiments dépendants du dit domaine, et les héritages qui le composent

¹⁶ AD Haute-Vienne 1 Q 438.

(voir plus haut)¹⁷.

Essai de datation : XVI^e siècle ou avant ; linteau gravé « 1621 » ; maison présente sur le cadastre de 1810 mais avec un important décalage. Reconstruction postérieure ?

4. Ancienne ferme du Chatenet à Larmont (fig. 8)

A l'extérieur du fossé de l'éperon barré du Coudier se dresse le village-rue de Larmont. On a relevé un ensemble composé d'une maison et d'une grange-étable. La maison est accompagnée d'un puits au cuvelage de moellons de granit de 0,80 m de diamètre et de 8 m de profondeur, et de deux abreuvoirs monolithiques en granit creusé. La grange-étable est composée d'une porte charretière pour la grange et d'une porte basse pour l'étable selon un modèle courant dans la zone étudiée. Le claveau central de la porte charretière porte la date de 1897. Une porte charretière s'ouvre à l'arrière à hauteur du premier étage, de plain-pied avec le pré. Cette ferme est située dans le hameau de Larmont. Elle porte le nom de *Chatenet* sur le cadastre de 1813 (de l'occitan *castanet*, du latin *castanetum* « châtaigneraie »).

Datation proposée : maison XVIII^e siècle représentée sur le cadastre de 1813 ; grange-étable 1897.

5. Edifice de La Bout-de-la-Viat-de l'Eau (fig. 3)

En un site très isolé, situé à plus de 300 m de l'habitat le plus proche (Chez-Pouyaud) et à 470 m de la grange du Coudier, un édifice ruiné a été relevé. Un chemin très direct reliait le site à l'abbaye (1800 m au nord). Un ensemble de murs très ruinés en moellons de granit (hauteur maximale subsistante : 1,70 m) dessine un rectangle de 13,12 m de long (mur encaissé dans la pente mais la longueur devait être plus grande) sur 5,86 m de large (77 m²). Une cloison intérieure divise le petit côté subsistant, dégageant une petite pièce de 1,50 m de large. L'actuel chemin Chez-Pouyaud-Vieux passait juste au nord de l'édifice en 1813, il passe juste au sud aujourd'hui. Le nom du lieu-dit de 1813 (*La Bout de la Viat de l'Eau*) fait sans doute référence à une canalisation d'eau qui partait de la retenue de la Prise de Larmont (fig. 9) pour alimenter la grange du Coudier (voir ci-dessous). Le bâtiment est peut-être lié à ces aménagements hydrauliques ou bien il s'agit d'une simple grange, comme peuvent le laisser penser les mentions du XVII^e siècle, même si l'attribution est délicate.

Le site archéologique est peut-être mentionné en 1693 : *contrat de vente consenti par Jean Dubey en faveur de Jean Bayou par acte devant Demuret, notaire le 13 avril 1693, par lequel le dit Dubey vend une châtaignière appelée « de la prise », et un petit bâtiment, à la garantie il oblige et affecte son droit de perpétuité dans le dit domaine au profit du dit Bayou, au bas duquel contract, il est fait mention que Mr de la Marche, alors abbé de Grandmont ai investi*

¹⁷ AD Haute-Vienne 1 Q 438.

*l'acquéreur le 11 juin 1693*¹⁸. En 1708, retrait lignager de Jean Chevalier, dit Larmont, du lieu de Larmont qui mentionne une petite grange, scituée en « la prise » et une petite chasteinière appelée « de las fausetas » jous et pocédés par Piere Boursicaud dit Bigoune¹⁹. En 1754 : Pierre, Jean et autre Pierre Bayout, frères mestayers, demeurant ensemble au village du Grand Coudier, paroisse d'Ambazat, icy présents et acceptant pour faire la visite et estimation des réparations nécessaires à faire à une chambre et grange, par eux acquise des nommés Jean Tallaud époux de Marcelle Imbert et autres par contrat reçu par le notaire royal soussigné, le 30 septembre dernier, dument controlé à Ambazat, et insinué par Labesse, dans son délai ; ladite chambre, située dans les chasteignières vulgairment appellées « de la prise des Bayouts » en cette dite paroisse de St Silvestre...

La prise correspond probablement au lieu-dit « La Prise de Larmont » (et *Las Fossetas* doit correspondre au lieu-dit cadastral de 1813 de « Les Fosses », **fig. 10**) ; 1791 : mention du contrat de 1693²⁰.

Essai de datation : Avant 1693 ; absent du cadastre de 1813 donc déjà très ruiné à cette époque.

6. Calvaire de pierre « Grande croix du Coudier » (fig. 11) et statue de saint Sébastien (fig. 12)

Calvaire placé au bord du chemin circulaire qui entoure le domaine du Coudier et lui donne un aspect de hameau fortifié (voir plus bas). Colonne de granit monolithique octogonale surmontée d'une croix en granit et ornée de billes aux angles à la base et au sommet. Le calvaire repose sur une base-reposoir à corniche présentant quatre trous (de scellement ?). Une curieuse pierre percée d'un orifice circulaire feuilluré (dalle de bonde réemployée ?) se trouve placée à plat au pied du calvaire. Elle mesure 0,71 sur 0,77 m. L'orifice, tronconique, mesure 0,21 cm de large avec une feuillure de 3 cm. Elle ressemble à la bonde relevée à Grandmont « Rue de la Barre » chez M. Thomas. Deux gros tilleuls encadrent la croix.

Une statue présentée par Marc Pénicaud a été trouvée au pied de la croix du Coudier, sous le tennis lors de travaux. La statue mesure 60 cm de hauteur, elle est brisée (la tête est détachée, les jambes absentes) et très érodée, sauf en quelques endroits. Elle est en calcaire blanc exogène. Elle représente sans doute saint Sébastien, nu à l'exception d'un perizonium au drapé complexe, attaché à un poteau décoré de motifs d'écorce réguliers et présentant des traces de pigment ocre. Les mains sont liées au poteau derrière le dos avec une corde aux motifs très fins. Cinq trous de flèches sont présents sur le corps : flanc gauche, cuisse gauche, gauche de la tête, cou, flanc droit, cuisse droite. Le visage, très dégradé, présente encore un œil mi-clos et des boucles de cheveux de belle facture.

Datation proposée : le style de la croix peut la faire rattacher aux XVI^e ou XVII^e siècles ; L'aspect général de la statue est difficile à saisir. Le drapé du perizonium semble baroque (XVII^e siècle ?). Le calcaire utilisé en fait un élément d'importation.

¹⁸ AD Haute-Vienne 1 Q 438

¹⁹ AD Haute-Vienne 4 E 22/18

²⁰ AD Haute-Vienne 1 Q 438

IV. Site et situation de la grange : un éperon barré ? (fig. 13)

La grange monastique du Coudier est bâtie sur un éperon formant comme une avancée des monts d'Ambazac dominant le plateau du Taurion d'une trentaine de mètres. La grange elle-même est bâtie sur une petite butte de 430 m d'altitude dominant à son tour d'une dizaine de mètres le reste de l'éperon.

Cette situation dominante (la grange est entourée de dénivellations sur 290°), sans doute destinée à mettre en scène la grange monastique au milieu de ses terres (un aménagement défensif a pu la précéder), a été renforcée par le possible creusement d'une large et profond fossé côté monts, sur la section dépourvue de dénivellation. Le tracé de ce fossé sert probablement d'appui aux limites communales de Saint-Sylvestre (au nord) et d'Ambazac (au sud). Le fossé, mesurant encore 1,50 m de profondeur pour 4,50 m de large, est bien visible sur 21 m de long dans sa partie orientale. L'extrémité la plus à l'est est cependant détruite par les terrassements générés par la création d'une descente au garage souterrain d'un pavillon récent. L'extrémité occidentale est également perturbée par la création d'un silo agricole. En se fondant sur la limite communale et le relief, on peut estimer la longueur initiale du fossé à 200 m environ. Un micro-toponyme *châtaigneraie de la Barre* coïncidant avec la partie occidentale du fossé apparaît sur un plan sans date (mais fondé sur le cadastre de 1810, voir fig. 4). Il est également mentionné en 1791. Le lieu-dit *Les Barreroux* apparaît sur le cadastre de 1813 (parcelle B637). Cette « barre » désigne peut-être le fossé ou un ancien talus disparu. On retrouve ce terme de « barre » ou ses dérivés en six autres endroits de la franchise : à l'entrée dans la franchise de Muret en venant d'Ambazac (*la Barre*) ; à l'entrée dans la franchise de Grandmont en venant de Razès (lieux-dits cadastraux de 1813 : *Peux de la Barre* et *La Barre*) ; en venant d'Ambazac (*croix Barrière*) ; en venant de La Jonchère (*Perthus Barra* au XVII^e siècle, *Pert Barat* en 1813) ; entre Saint-Sylvestre et La Chaise (*Bard* en 1813) et à l'entrée de l'éperon de l'abbaye en venant de Laurières (*Les Barrys*).

Le hameau de Larmont, au plan en village-rue, est bâti immédiatement à l'extérieur de l'éperon du Coudier. Il pouvait constituer un hameau « neuf » (médiéval) d'ouvriers agricoles. La surface de l'éperon barré mesurerait approximativement 6 hectares. En 1810, un chemin circulaire cerne encore la plate-forme de la grange en suivant l'isoligne 420 m, duquel partent les chemins vers Chez Pouyaux et la Maison-des-Bois (métairies), le Dognon (chef-lieu de châtellenie), Jonas ou *Jaunac* (étang et moulin), Bourdaleine (étang et moulin), Les Caires ou *Queyras* et Ambazac (marché), Les Prés et Saint-Sylvestre (paroisse) et Grandmont au nord. Une grande croix (fig. 11) marque le rebord de la plate-forme côté sud, au niveau du chemin circulaire, bien visible depuis le plateau.

V. L'alimentation en eau

La butte de la grange, dépourvue de source naturelle, est alimentée en eau grâce à un captage complexe issu de la « mère-fontaine » à Larmont et empruntant un siphon avant d'alimenter la fontaine du Coudier.

1. L'adduction d'eau du Coudier: la Viat de l'eau (fig. 14 et 9) ?

Afin d'alimenter en eau l'éperon sur lequel est bâtie la grange du Coudier et du fait du relief particulier et peut-être de l'hypothétique fossé défensif empêchant d'aller simplement capter de l'eau dans une zone plus élevée comme pour le site de l'abbaye (La Gasne du Plombier), il a fallu créer un système d'adduction d'eau au moyen de captages et de canalisations en franchissant un terrain plus bas par l'intermédiaire d'un siphon évalué à 4 m de profondeur. Le tracé approximatif de la canalisation, ou du moins de l'un de ses itinéraires, est connu grâce à un plan manuscrit sans date sur fond de plan cadastral de 1810 (fig. 15). Une modification de cette adduction a eu lieu en 1928 suite à la rupture d'une canalisation; un plan en a été dressé où l'ensemble des adductions y est précisément dessiné (fig. 16). Nous décrivons ici l'adduction primitive.

L'eau est peut-être captée à 500 m de la grange dans une retenue d'eau aujourd'hui à sec (fig. 9) d'altitude 446 m dont les traces ont pu être observées à Saint-Sylvestre (« Prise de Larmont » parcelle cadastrale B453). Une levée de terre mesurant 55 m de long et 2,50 m aujourd'hui au centre (4 m si on mesure la différence entre le point central le plus bas et le point latéral le plus haut), perpendiculaire à un petit talweg aujourd'hui à sec matérialisé par un fossé, tributaire du ruisseau naissant à Larmont et se jetant à Crochepot dans le ruisseau des Ombres. S'il s'agit d'une chaussée-digue, elle aurait généré un étang de 2500 m² environ. La parcelle de 1813 reprend la forme de cette retenue, la retenue est donc antérieure. Le lieu-dit du cadastre de 1813 nomme ce lieu *La Prise* (ce qui peut signifier un terrain nouvellement défriché) mais le lieu-dit contigu se nomme *La Bout-de-la-Viat-de-l'Eau*, soit « le bout de la voie de l'eau », ce qui peut correspondre au souvenir d'un captage ancien. Il s'agit peut-être de l'amont du système complexe de captage d'eau du Coudier.

A 187 m à l'ouest, on a relevé une cavité creusée dans le tuf (« cave » sur le plan sans date, « fouille » sur le plan de 1928, fig. 16). Elle mesure 4,74 m de long pour 1,85 m de hauteur et 0,80 à 1,20 m de largeur. Elle est encore en eau et orientée nord-nord-ouest. Le plan sans date (fig. 15) représente une « conduite d'eau » reliant la retenue H44 (fig. 9) et cette galerie tandis que le plan de 1928 ne mentionne que deux « drains abandonnés ».

A 9 m au sud-est, un puits déjà enregistré (fig. 17), est présent, nommé « fontaine » sur le plan sans date et « mère-fontaine primitive » en 1928. Il est sans margelle, le cuvelage maçonné mesure 1,05 m de diamètre à l'ouverture et il y a 2,10 m entre la surface du sol et la vase du fond, un tuyau de captage est visible.

A 5 m au sud, un deuxième puits est présent. Cuvelage maçonné en moellons présentant un diamètre de

0,92 m et une profondeur de 0,48 m depuis la margelle. Il est couvert de dalles (hauteur totale : 1,15 m) elles-mêmes couvertes par les racines d'un hêtre peut-être centenaire. Témoignage de Mme Moreau : « Une source était la fontaine du village, sous les racines d'un gros arbre, que l'on peut voir en descendant le chemin des Bouiges. Elle a été détournée par M. Pénicaud, mais il y a un droit d'eau pour M. Boursicaud dans le grand bac de Coudier ».

Juste à l'ouest, un bassin est encore visible, dessiné sur le plan sans date et nommé « pêcheirie alimentée par le trop-plein du puits » en 1928. Une conduite est dessinée entre les puits sur le plan sans date et celui de 1928.

Une conduite d'eau partant du puits est nommée « passage d'eau » sur le plan sans date et « ancienne conduite coupée en A » sur le plan de 1928. Elle conduit l'eau au moyen d'un coude et d'un siphon jusqu'à la fontaine du Coudier. Le propriétaire, M. Pénicaud, a signalé qu'il avait trouvé des morceaux de canalisation en terre cuite rose-orangé (transmis à l'équipe de Grandmont) à environ 4 m de profondeur et qu'un effondrement de terrain avait eu lieu au niveau du coude de la conduite.

Le « grand bac de Coudier », toujours en eau, est constituée de quatre abreuvoirs monolithiques (certains remplacés ici au XX^e siècle mais l'arrivée d'eau était déjà là, témoignage de L. Pénicaud). Ils mesurent, en partant de la gauche (amont) : 0,64 x 1,30 m ; 0,62 x 2,12 m ; 0,80 x 2,43 m ; 0,62 x 2,36 m. L'épaisseur des parois est de 0,10 m. L'eau arrive dans le troisième bac, le plus grand.

L'eau alimente ensuite la maison de maître du Coudier (bâtie en 1848) jusqu'au premier étage (témoignage M. Prudhomme), ce qui démontre la pression importante. L'eau alimentait ensuite un premier bassin circulaire en pierres sèches avec fond couvert en tuiles canal (diamètre 2,12 m, profondeur 0,68 m) puis un deuxième bassin de 7 m de diamètre, non maçonné, orné d'une statue en fonte représentant saint Michel provenant d'une autre exploitation (témoignage M. Prudhomme). Ces bassins sont postérieurs à la création de la maison et du parc en 1848. En contrebas, on note aussi une maison dotée d'un puits et une autre maison dotée d'une retenue d'eau, postérieurs à 1810 puisqu'ils n'apparaissent pas sur le cadastre.

2. D'autres aménagements hydrauliques

D'autres aménagements hydrauliques, à fonction d'irrigation et d'alimentation du bétail, ont été relevés autour du Coudier et à moins de 900 m.

- La retenue du Reclaud (fig. 18)

A 230 m à l'est de la grange du Coudier a été localisée une mare non maçonnée, grossièrement triangulaire, formée par une chaussée-digue livrant passage au chemin Grandmont-Dognon (voir ci-dessous). La chaussée-digue mesure 1,20 m de haut. L'eau est évacuée à travers la chaussée-digue, en biais, au moyen d'une conduite maçonnée en pierre, mesurant 4,70 m de long et 0,40 m de haut. L'eau provient des sources et captages (fig. 14) de Larmont et se dirige vers le pré du Grand Coudier. L'eau rejoint ensuite le

ruisseau des Ombres après un parcours total de 1220 m juste en aval du moulin de Crochepot.

Le toponyme « Reclaud » peut provenir de l'occitan *claus*, clos, pour désigner une parcelle close, enclose, entourée d'un mur de pierre, d'une haie vive ou d'une palissade en bois. Le lieu-dit cadastral mesure deux hectares.

Proposition de datation : en 1791²¹ est mentionnée une *châtaignère appelée de la font, à demy garnie d'arbres châtaigners*, à proximité d'une *châtaignère appelée de la barre et du reclaud, se tenant ensemble, garnies au quart d'arbres châtaigners*. Présence sur le cadastre de 1810.

- La levade du Pré des Prés rive gauche, un canal gravitaire d'irrigation (fig. 19)

A 220 m à l'ouest de la grange du Coudier a été relevé un bassin alimenté par une source. De forme ovale, ses berges sont grossièrement maçonnées en pierres et une petite digue barre le cours de l'eau, également grossièrement maçonnée. L'ensemble est très dégradé. La longueur de la mare est de 7,80 m, sa largeur au niveau de la retenue est de 2,10 m.

L'eau s'écoule ensuite dans un canal gravitaire, qui prend sa source dans le ruisseau de Grandmont, à 438 m en amont (alt. 398 m), passe sous le chemin Les Prés/La Chaise avant de se diriger vers l'ancienne digue de l'Étang Rompu (voir H4) qu'elle devait franchir au moyen d'un fossé transversal à la chaussée, parallèle aux courbes de niveau, de 2,70 m de large, de 1 m de profondeur actuelle et de 44 m de long, faisant communiquer la parcelle amont et la parcelle aval (alt. 393 m). Il s'agit probablement d'un ancien trop-plein de l'étang Rompu. Une levade démarre à son extrémité (fig. 20). Le canal étudié ici devait être utilisé pour irriguer le Pré des Prés, réserve monastique. La levade est représentée (en bleu) sur le cadastre de 1813, ce qui est peu fréquent, et encore cadastrée aujourd'hui. Elle devait donc revêtir une importance particulière à cette date ou bien elle était une des rares levades à être encore en activité... Sa partie méridionale sert d'appui à la limite communale Ambazac/Saint-Sylvestre.

Proposition de datation : entre 1606 et 1810. La levade se trouve sur l'emplacement de l'ancien étang Rompu, existant au XVI^e siècle et dont la chaussée-digue fut détruite vers 1606. Elle est donc postérieure, à moins qu'il ne s'agisse d'un bief le contournant. Un phénomène similaire est bien documenté pour l'étang situé juste en contrebas : la chaussée de l'étang de Bourdaleine, existant au XVI^e siècle, s'est rompue avant 1663. Une levade est alors aménagée vers 1670 (fig. 20) sur sa berge nord-est pour irriguer les champs et alimenter le moulin de Bourdaleine et la levade des Huguenots. La levade du Pré des Prés rive gauche est représentée, en bleu, sur le cadastre de 1813, elle est donc antérieure. Elle est bordée d'arbres sur les photos aériennes de la décennie 1970.

- La levade des Prés, un canal gravitaire d'irrigation (fig. 21)

A 400 m à l'ouest de la grange, un canal gravitaire prend son eau en amont dans le ruisseau de

²¹ AD Haute-Vienne 1 Q 438.

Grandmont, recueille ensuite les eaux de la Font de Fontpey (voir H38, rapport 2016) puis de la Font de Narmont de Fontpey (H39, rapport 2016) avant de se perdre dans le pré après un parcours de 380 m environ. Elle passe sous un accès au pré par une conduite en pierres large de 0,54 m et longue de 1,50 m. Elle est surmontée par la levade de Miguet (voir H65, rapport 2017), beaucoup plus longue mais qui gère l'eau de la même façon (prise dans le ruisseau de Grandmont, renforcement par les deux fontaines).

Proposition de datation : un canal gravitaire voisin (Grande levade du Font du Pré de « las Vignas » voir H16, rapport 2014) est bien documenté. Il existe en 1582²², époque à laquelle on mentionne : *puissance et permission d'aller prendre l'eau de celle qui tombera de la grande levade du Font du pré de « las Vignas » pour la conduire dans une petite levade pour l'amener dans le dict champ.*

- Levade et talus des Prés de Bourdelas, un canal gravitaire d'irrigation et une limite de franchise (fig. 22)

A 950 m au sud-est de la grange du Coudier, présence d'un canal gravitaire (« levade ») prenant sa source dans le ruisseau des Ombres ou de Jonas formant la limite approximative de la franchise ou fondalité de Grandmont. La levade mesure au total 239 m de long pour une pente moyenne de 3% et irriguait un pré en contrebas.

Le long de la parcelle B1352, un talus de 224 m de long, dominant les parcelles de chaque côté, relie l'amont et l'aval du canal en ligne droite, s'en éloignant jusqu'à 80 m. Il mesure environ 2 m de large, 1 m de haut et il est garni de pierres. Il peut s'agir d'un vestige du tracé de la limite de la franchise ou fondalité de Grandmont.

Textes mentionnant le fait archéologique : néant. En 1636²³, la limite de la franchise est constituée par le ruisseau, non pas par le talus, les prés de Bourdelas sont placés explicitement hors franchise : *escluse du Moulin de Pabaudran [= Crochepot], lequel moulin et escluse demeurant dans la dicte franchise a main gauche les domaines dudict village de Massugeras a droite dans la Haute Marche, et traversant le dict chemin allant du dict lieu de Grammond au Dougnon et le long du ruisseau dessendant des Planches de Vieux et Bordelas le dict ruisseau faisant division et separation des pres de la mestairie du Grand Coudier dependant de la dicte Abbaye de Grammond qui demeure dans l'enclos de la dicte franchise a main gauche et des pres et pascages du susdict village de Massugeras et Bourdellas, paroisse du susdict Ambasac quy demeurent sur main droite hors icelle franchise.* Une mention en 1791 est plus ambiguë : *un pré, appelé « du grand pré » du côté du village de Vieux dépendant du domaine du Coudier (évalué à 1400 livres).* Vieux est à 800 m au nord du pré et Bourdelas à 780 m au nord-est.

Essai de datation : la levade et le talus servent de limites aux parcelles du cadastre de 1810. Ils existaient donc avant.

- Canal de dérivation de la Couture des Huguenots (fig. 23)

A 140 m au nord-est du moulin de Bourdaleine et à 850 m au sud de la grange du Coudier, excavation de

²² AD Haute-Vienne 5HH 64

²³ AD Haute-Vienne 5HH64

6 à 8 m de profondeur, 14 à 18 m de large et 64 m de long (environ 7000 m³) prolongée par un fossé large de 3 m et profond encore de 1,50 m. L'ensemble mesure environ 289 m de long et possède une pente moyenne de 5%. Il pouvait s'agir d'un canal qui prenait l'eau 36 m en amont, dans le canal gravitaire du moulin de Bourdaleine ou *de Chaire* (fig. 20) et qui la conduisait directement dans l'étang de Jonas ou dans les canaux gravitaires du Bois des Huguenots (fig. 17), sans passer par le moulin de Bourdaleine. Le bassin de 7000 m³ pouvait servir de bassin de rétention en cas de gros débit, tout comme le bassin encore visible sur le cadastre de 1810 (fig. 17 « réservoir et écluse »). L'embouchure du canal, en « delta », sur le lac, figure sur le cadastre de 1810. Le niveau du lac était plus élevé qu'aujourd'hui. Une mention de 1791 parle de fosse : *chataignère appelée de la fosse, aux deux tiers garnies d'arbres chataigniers ; autre chataignère appelée de la fosse, située près le moulin de Bourdaleine*²⁴.

Proposition de datation : XVIII^e siècle ? Le moulin de Bourdaleine est mentionné dès 1542 (H26, rapport 2015). Le canal gravitaire du moulin de Bourdaleine a été créé peu avant 1663, suite à la disparition de l'étang de Bourdaleine (fig. 20). Une fosse est mentionnée en 1791. Le bassin est représenté sur le cadastre de 1810, à sec. Le canal est absent mais les limites parcellaires suivent son tracé.

- Puits en cave de Larmont (fig. 17)

Proche de l'adduction d'eau du Coudier mais sans lien direct avec elle et creusé au XIX^e siècle, un puits a été relevé.

- Puits en cave avec pompe. Sous une maison bâtie vers 1840-1850, une cave à voûte surbaissée en moellons de granit a été aménagée, mesurant 9,98 m de long pour 4,59 m de large et 2,08 m sous voûte. On y accède par un escalier de neuf marches mesurant 1,73 m de long depuis la rue. Dans le sol de la cave a été aménagé un puits au cuvelage en moellons d'un diamètre de 0,80 m et d'une profondeur de 2,50 m. L'eau est encore présente. Une pompe y est associée.
- Une conduite souterraine d'une hauteur de 1,50 m de haut semble en provenir, on la voit grâce à un effondrement au niveau du mur parcellaire à 20 m de la maison du chemin proche. Une bouche semble avoir été aménagée dans le mur de parcelle.
- Une pêcherie se trouve en contrebas, à 20 m, inaccessible en raison des ronces, absente du cadastre de 1813.
- Une autre pêcherie maçonnée de 3,70 m sur 7,50 m, très envasée (elle est encore profonde de 0,75 m), se trouve à une centaine de mètres en contrebas. Elle est peut-être aussi alimentée par la mère-fontaine (voir H73). On la voit sur le cadastre de 1810.

Textes mentionnant le fait archéologique : « Sous la maison de Larmont bâtie vers 1840-1850 (voir B3, rapport 2015), le bâtisseur a fait creuser un puits dans la cave voûtée ; une pompe était installée près de l'entrée dans la cuisine. L'eau provenait de la butte derrière la maison, vers la petite carrière de kaolin signalée dans le guide géologique « carrière Boulestin », vers chez Maurice Couturier. Le trop-plein de ce

²⁴ AD Haute-Vienne 1Q 438

puits s'écoulait dans le jardin en face de la maison, et alimentait une pêcherie » (témoignage : M. Moreau).

Proposition de datation : cave, puits, conduite, bouche et première pêcherie : vers 1840-1850 ; deuxième pêcherie : avant 1810.

VI. Le parcellaire du Coudier : grandes terres et coutures (fig. 24)

Les environs de la grange monastique du Coudier sont constitués, sur le cadastre de 1810 (Ambazac) et de 1813 (Saint-Sylvestre), de vastes parcelles de type « aggregate system » (mosaïque sans hiérarchisation apparente). Cet ensemble se présente comme un isolat au milieu des zones de parcelles beaucoup plus petites. On peut déterminer quatre types d'espaces présentant des parcelles plus étendues que la moyenne.

- Les parcelles entourant le hameau des Prés (au nord-ouest). Il s'agit d'un espace nommé « Les prés de l'Abbé » dans le terrier de 1496, ce qui laisse deviner une réserve monastique en faire-valoir direct dans la période. La métairie est citée en 1686.
- Les parcelles sur l'emprise des étangs. Trois étangs au moins existaient dans cet espace : l'étang Rompu (fig. 25) l'étang de Bourdaleine (inventaire H26, rapport 2015) mentionné dès 1577, chaussée-digue détruite avant 1663, espace converti en prés après 1686 (lieu-dit Les Prés de l'Etang) et l'étang de Jonas (inventaire B6, rapport 2014) : entré en possession des grandmontains en 1222, la métairie est citée en 1649. Il est à nouveau en eau aujourd'hui (lieu-dit « La Grande Terre » et « Les Pacages de Crochepot »).

Les autres parcelles (lieux-dits « La Couture du Rejadis » et « La Couture des Huguenots »), qui forment un bloc de 1 km² limité à l'est par les petites parcelles du hameau de Ambazac « Massugeras » (hors franchise) et de Gattebourg (dans la franchise) ; au nord par les petites parcelles de la métairie de Larmont et de la grange du Coudier (dans la franchise) ; à l'ouest par les petites parcelles du hameau de La Chaise (dans la franchise) et de Ambazac « Chédeville » (hors franchise) et au sud par les petites parcelles des Caires et de Jonas (dans la franchise). Des parcelles de terres nommées Les Coutures sont mentionnées en 1791 dans l'inventaire des domaines du Coudier.

- Au nord-est, un bloc de grandes parcelles (« Les Prés de Nouhards » et les « Prés de Bourdelas ») n'appartient pas à la franchise. Il se trouve dans une zone plane drainée par un ruisseau venant d'Ambazac « Vieux ». Un vaste pré dépendant du domaine du Coudier est d'ailleurs localisé vers Vieux en 1791.

Au total, cet ensemble de grandes parcelles nommées *coutures*, *grandes-terres* ou *prés*, mesure environ 179 hectares.

- Le Petit Coudier : un démembrement ? (fig. 26)

Notre attention a été attirée par un hameau, nommé « le Petit Coudier », situé à 900 m au nord de la grange mais dans la paroisse de Saint-Sylvestre. La proximité toponymique avec le Coudier (paroisse

d'Ambazac) a amené à nous interroger sur les liens entre les deux sites. Le territoire est riche de binômes : rien que sur la commune de Saint-Sylvestre, on rencontre Les Vieux Sauvages-Les Sauvages (déperchement vers 1905) ; La Vieille Chaise-La Chaise (déplacement au XVI^e siècle) ; Le Vieux Hureau-Le Jeune Hureau ; La Crouzille-La Petite Crouzille... Ces doublons témoignent parfois de démembrements passés.

Le Petit Coudier est indirectement mentionné dans le terrier de 1496²⁵ : *chemin qui va du Petit Coudier au Grand Coudier*. Il est encore indiqué en 1558, son étang en 1582, ses tenanciers et sa *tenué* (tenure) en 1698²⁶. Il est dit dépendre de l'abbé en 1577 : un certain Pardoux Lacheny possède, *dans la franchise du seigneur demandeur [abbé de Grandmont], la mestairie appelée du Petit Coudier qui consiste en maisons, granges, prés, pasturaux, terres, et bois dans le fond du Petit Coudier, duquel il paie de la rente. Et oultre ce que dessus, tient en la dicte mestairie une pièce appelée de la charaud du Brat ... confrontée au chemin que l'on va de Maleyssard au Petit Coudier*²⁷. En 1693, on retrouve *une baillette de la mesterie du Petit Coudier pour sept années, à moitié... plus entretiendront les bastiments de couvertures en fournissant les tuiles qui seront nécessaires par le dit Seigneur...* En occitan, *charran* désigne une barrière à claire-voie, un passage dans une haie ou encore un chemin.

Le hameau du Petit Coudier semble présenter un plan, grossièrement orthonormé. En 1813 (cadastre), il est composé d'une rue principale orientée nord-sud bordée à l'ouest par un chemin plus ou moins parallèle et terminé, au nord et au sud, par des chemins perpendiculaires. L'espace délimité mesure à peu près deux hectares et comprend quatre maisons et trois bâtiments annexes en 1813. Le hameau est relié au Coudier (sud), à Grandmont (nord) et aux Prés de l'Abbé (ouest). Aujourd'hui, il subsiste deux des maisons de 1813 ainsi qu'une troisième à l'état de ruines informes (inventaire B21, rapport 2016) et un bassin encore humide d'une trentaine de m² qui a pu alimenter le hameau en eau.

Nous sommes peut-être en présence d'un petit démembrement du domaine du Coudier créé après la Guerre de Cent Ans.

VII. Le réseau des communications (fig. 1)

La grange du Coudier est au centre d'un réseau de communications qui permet de la relier à son abbaye, située à 2 km. Elle est également à 200 m de Larmont, 700 m de la Mauloge, 700 m des Prés, 800 m de Chez Pouyaux, 900 m du Petit Coudier, 1 km de La Chaise, 1,1 km du moulin de Crochepot, 1,2 km du moulin de Bourdaleine, 1,6 km du moulin de Jonas et 1,6 km de la Maison des Bois. L'abbaye, sept métairies et trois moulins sont donc situés à moins d'une demi-heure de marche de la grange. L'église et le marché d'Ambazac sont à 3,2 km et le bourg de La Jonchère (foire) est à 7 km. Deux tronçons de chemins abandonnés ont été relevés en 2019.

²⁵ AD Haute-Vienne 5H108, terrier de Grandmont.

²⁶ AD Haute-Vienne 5 HH 64 Table (= 5H124).

²⁷ AD Haute-Vienne, reconnaissances du terrier de 1577 rédigée en 1664, 5 HH 62 du folio 1 au folio 32 = 5H125.

- Chemin du Dognon (fig. 27) et croix des Mas (fig. 28)

Un chemin aujourd'hui abandonné a été relevé sur 360 m. Il est constitué d'un fort remblai (environ 2 m de haut) pour échapper au terrain humide. Il est bordé par de très gros chênes, hêtres centenaires, houx et châtaigniers. Le chemin est en partie renforcé par des murs de soutènement. Il franchit le ruisseau qui suit le fond du talweg au moyen d'une digue sous laquelle passe une conduite maçonnée (fig. 18). Une carrière de pierre (granitoïde) est proche de la digue. Des matériaux ont pu en être extraits pour construire ou réparer le chemin.

Ce chemin, qui a nécessité de gros aménagements, devait avoir une certaine importance. Il possède une direction générale qui permet de considérer qu'il reliait l'abbaye de Grandmont au Dognon, chef-lieu de la châtelainie, à une distance de 10 km. Le tracé est presque entièrement présent sur la carte d'Etat-Major (années 1820-1866). Une croix de chemin (fig. 28) se dresse là où le chemin abandonné se prolonge par une route goudronnée. Sa base en pierre est appareillée dans le style 1950.

Le Dognon est explicitement désigné en 1636²⁸ : *escluse du Moulin de Pabaudran, lequel moulin et escluse demeurant dans la dicte franchise a main gauche les domaines dudict village de Massugerat a droite dans la Haute Marche, et traversant le dict chemin allant du dict lieu de Grammond au Dognon et le long du ruisseau dessendant des Planches de Vieux et Bordelas*. La section du chemin avant Crochepot se nomme « chemin de Massaudont » sur le cadastre de 1810. Il s'agit de Ambazac « Mazaudon », hameau sur le tracé supposé du chemin.

Vers 1160, Grandmont se trouve dans la châtelainie du Dognon, en Marche, détenue par Henri II. Pour lui, c'est une fondation au cœur de voies de circulation vers l'Angoumois, l'Auvergne et l'Aquitaine. Grandmont, placé en limite d'une région turbulente aux frontières parfois floues, est donc une zone intéressante entre les deux places fortes de l'évêque, Razès et Saint-Léonard. Le roi-duc ne dispose pas, dans cette région, d'un monastère comparable à Fontevraud ; les forteresses proches échappent à son pouvoir, à l'exception du Dognon, et il ne semble pas avoir de domaines directs dans la Marche. Il paraît donc logique qu'Henri II, avant même de réussir à devenir comte de la Marche, ait désiré s'appuyer sur un établissement religieux qui fait partie des ordres nouveaux, auxquels il est attaché²⁹.

On peut donc supposer que le chemin direct conduisant du chef-lieu de châtelainie à l'abbaye en passant à proximité du Coudier a gardé son nom, même plusieurs siècles après Henri II.

Datation proposée : chemin antérieur à 1636 ; XII^e siècle (châtelainie) ? Croix : XX^e siècle.

- Tronçon du chemin Grandmont-Coudier (fig. 29)

Vestiges d'un chemin abandonné relevé sur 415 m de long. Il mesure 2,70 m de large et est bordé en partie par des murets de granit très éboulés (dont une pierre dressée) portant de très gros châtaigniers. Le chemin franchit un talweg encore marécageux (« grouille » selon un habitant) au moyen d'une petite digue de 1,50 m de haut sans bonde apparente. Présence à 50 m d'un bassin maçonné en moellons de granit et de quartz de

²⁸ AD Haute-Vienne 5AA64.

²⁹ Rapport 2013, p. 11.

2,65 m sur 2,20 m, profondeur actuelle 0,50 m, alimenté par un fossé prenant l'eau dans le talweg naturel à 25 m en amont. Une carrière se trouve à proximité du chemin (fig. 30, carrière Bourcicaud). Ce chemin reliait directement la grange du Coudier à Grandmont (2200 m) en passant par le Petit-Coudier.

VIII. Les carrières (fig. 1)

- Carrières de Larmont/Coudier (fig. 30)

Un ensemble de carrières établies à moins de 350 m du nord-est au nord-ouest de la grange du Coudier sur des filons de pegmatiques dans des gneiss ont été localisées.

- *Les carrières du Coudier* : elles sont vastes, mesurent plus de 10 m de profondeur. Une source y apparaît dans la partie basse, alimentant un bassin (*pêcherie*) et un canal gravitaire (*levade*). Elles furent exploitées pour le feldspath à la fin du XIX^e siècle. La lépidolite et les minéraux accessoires étaient alors rejetés avec les stériles. On y signale en particulier le pyrochlore, le zénotime. La topaze est particulièrement abondante, en prisme à section presque carrée dans la lépidolite massive.
- *Les carrières Pénicaud* sont de petits sondages qui recoupent une série de lentilles de faible puissance orientées N 40° E. La cassitérite niobifère y est fréquente.
- *Les carrières Boursicaud* : « ancienne exploitation » (en 1961) encore bien visible dans une châtaigneraie.
- *Les carrières Boursicaud 2* : lépidolite, béryl, apatite.
- *Les carrières du chemin d'Ambazac*. Celle située au nord-est mesure environ 17 m de diamètre. On y trouve encore de gros blocs de pierre (gneiss). Celle située au sud-ouest est en partie encore fraîche au nord. Elle est limitée par le pré au sud.
- *La carrière de la Fosse*. Microtoponyme mentionné sur le plan non daté (*Las Fausetas* en 1732, *Las Fossas* en 1749). La carrière, de plain pied avec la rue, semble avoir fourni du tuffeau.
- La carrière contiguë à la retenue du chemin du Dognon (fig. 18) : carrière de pierres (granitoïdes).

Ces trois dernières carrières ne sont pas signalées par le guide géologique

Textes mentionnant le fait archéologique : Plan (fig. 15) non daté sur fond de cadastre 1810 avec maisons ajoutées bâties en 1840-1850. Jean Sarcia, *Guide géologique de la Haute-Vienne*, édition du Musée municipal de Limoges, 1961, p. 76-77.

Proposition de datation : si les quatre premières carrières sont sans doute liées à la recherche de minéraux au XIX^e siècle, les trois dernières sont peut-être plus anciennes. Le toponyme *Fausetas*, *Fossas* datant du XVIII^e siècle est parlant.

- Carrière des Retours (fig. 31)

Il a été localisé un rocher en granit de 7,10 m de long, en place, dans une très grande parcelle, à proximité d'une possible carrière de 6 m de profondeur environ, le long du chemin Grandmont-Franchise-basse, à 1000

m de l'abbaye et à 1350 m de la grange du Coudier. Le site bâti le plus proche est le Petit-Coudier, à 230 m en contrebas. Le rocher présente six rainures artificielles d'environ 2,25 m de long. En partant de gauche : rainure 1 séparée de la rainure 2 par 0,43 m, elle-même séparée de la rainure 3 par 0,43 m. Trois autres rainures à droite du rocher : rainure 4 puis 0,92 m puis rainure 5 puis 0,40 m puis rainure 6. *Retours* vient peut-être de l'occitan *restolh*, éteule.

IX. Synthèse de l'étude (fig. 1 et 2)

La campagne archéogéographique de 2019 a été très fructueuse, permettant de comprendre la structuration et le fonctionnement du domaine (ou plutôt des deux domaines) de la grange monastique du Coudier. L'aménagement de ce territoire monastique entièrement compris dans la *franchise* ou *fondalité* (seigneurie) de Grandmont est désormais mieux connu. Les 130 hectares prospectés à vue cette année ont permis d'enregistrer 25 sites archéologiques dont 20 inédits et 5 complétés, qui permettent de mieux connaître les éléments qui composent une exploitation agricole monastique en métayage au Moyen Age et à l'époque moderne.

Le site occupé par la grange du Coudier est, comme celui de l'abbaye, un éperon formant comme une avancée des monts d'Ambazac dominant le plateau du Taurion d'une trentaine de mètres. La grange elle-même est bâtie sur une petite éminence de 480 m d'altitude dominant à son tour d'une dizaine de mètres le reste de l'éperon. Cette mise en scène assure à la grange d'être aperçue de loin. La grange est entourée de dénivellations sur 290° et le reste du périmètre a peut-être été barré par un puissant fossé relevé cette année sur 21 m de long. Il mesure 4,50 m de large et encore 1,50 m de profondeur. La limite communale Saint-Sylvestre/Ambazac suit probablement le tracé courbe du fossé sur 200 m de long. Le microtoponyme se nomme « La Barre ». L'éperon, ainsi délimité par le fossé, mesure approximativement 6 hectares. Un chemin circulaire cernait encore la plate-forme en 1810. Il est possible, compte-tenu de l'intérêt stratégique du lieu, qu'un aménagement de surveillance ou de défense ait précédé la grange.

On a rappelé que le lieu habité, « mas du Coder », est mentionné dès la fin du XI^e siècle (il dépend alors du seigneur de Chalucet) et qu'il entre dans les possessions de l'abbaye de Grandmont par don en 1178. L'abbé y aurait tenu des assises seigneuriales vers 1220. Le lieu du Coudier est mentionné dans un terrier de 1496. En 1550, l'abbé vend la récolte de seigle du domaine et une métairie est mentionnée ; la grange est explicitement citée dans un terrier de 1577. Au XVIII^e siècle, quatre métairies se partagent le Coudier mais ne sont plus que deux en 1791 : le « domaine des Bracamards », exploité par la famille Boucicaud pour l'abbaye et le « domaine des Bayoux ». L'orientation agraire des deux domaines est assez semblable : les deux tiers de leur valeur proviennent de l'élevage (*prés et pasturaux* ou *chaumes* et *champs froids*, selon que les prés sont irrigués par canaux gravitaires et fauchés ou qu'ils sont pauvres et où on se contente de laisser le bétail

paître), le surplus est constitué par les terres labourables (les « coutures ») et les châtaigneraies.

Autour de la grange du Coudier, de vastes parcelles de type « aggregate system » (mosaïque sans hiérarchisation apparente) sont visibles sur le cadastre de 1810 (Ambazac) et de 1813 (Saint-Sylvestre). Cet ensemble se présente comme un isolat au milieu des zones de parcelles beaucoup plus petites. Au total, cet ensemble de grandes parcelles nommées *coutures*, *grandes-terres* ou *prés*, mesure environ 179 hectares. On a déterminé quatre types d'espaces présentant des parcelles plus étendues que la moyenne : les « prés de l'Abbé », mentionnés dès 1496 ; les étangs monastiques asséchés, en zones alluvionnaires ; les lieux-dits dénommés « coutures », probables anciens labours ; les prés situés au-delà de la limite de franchise à l'est mais qui dépendent peut-être du Coudier.

Le bâti du Coudier comprend en premier lieu la grange monastique, mesurant originellement 1150 m², ce qui est comparable aux vastes granges monastiques (Fourcheret, Volleland...) des riches terres agricoles du Bassin parisien. Sous ses « ailes » (bas-côtés) se trouvaient les « étables à gros bestiaux et bergeries ». Composée originellement de douze travées, la grange a été raccourcie de quatre travées (15 m, soit un tiers) vers 1820. La plupart des murs de la grange semblent avoir été remontés ; seul l'angle nord-est laisse penser à une certaine ancienneté. La façade sud doit être reconstruite vers 1848 en style gothique, au moment où une grande maison de maître est bâtie un peu plus au sud. Originellement couverte de chaume, la grange est à présent couverte en tuile canal.

Tout près de la grange, au sud-ouest, une maison a été rebâtie en 1789 par le maître-maçon Léonard Chevalier pour Jean Lecardeur, métayer de l'abbaye. Il s'agit alors d'une maison de métayers, dotée d'un four. La maison accolée à la façade nord est postérieure à 1810.

A 40 m au nord de la grange, une maison ancienne peut être le siège de la métairie des Bracamarts, mentionnée à partir de 1659. Quelques éléments anciens (linteau estampillé « 1621 », lucarne chanfreinée, cave voûtée en arc surbaissé, gros corbeau de granit mouluré) laissent penser à l'ancienneté de la maison, même si la correspondance avec le plan cadastral de 1810 est problématique.

A une soixantaine de mètres au sud-est de la grange se dresse une tourelle de 3,60 m de diamètre dotée d'une « meurtrière » orientée vers le plateau et d'un toit de tuiles octogonal. Son étage est aménagé en pigeonnier. A-t-elle constitué un élément de défense/surveillance sur le rebord de l'éperon ?

A 100 m au sud de la grange, sur le rebord de l'éperon sur lequel est bâti le Coudier, face au plateau, se dresse une belle et grande croix de granit à colonne monolithique octogonale ornée de billes d'un type courant au XVI^e siècle et à socle-reposoir où subsistent des traces de ferronnerie. La croix est précédée d'une curieuse dalle percée d'un orifice circulaire feuilluré (ancienne bonde réemployée ?). Une statue très dégradée de saint Sébastien a été retrouvée à proximité. En calcaire exogène, elle présente une facture très soignée, des traces de pigmentation ocre et un style baroque.

A seulement 200 m au nord de la grange du Coudier se dresse le village-rue de Larmont, peut-être hameau de manouvriers agricoles du Coudier. L'ancienne ferme « du Chatenet » a été enregistrée. Présente

sur le cadastre de 1810, elle est dotée d'un puits. Une grange-étable a été accolée à la maison en 1897 (date sur un claveau).

A 470 m à l'est de la grange, un édifice très isolé et très ruiné a été enregistré. D'une superficie, cloisonnée, de 77 m² minimum, il correspond peut-être à une grange mentionnée en 1693, date à laquelle la perpétuité de la possession sur cette grange est vendue par Jean Dubey à Bayou, avec l'accord de l'abbé.

A 900 m au nord du Coudier se dresse un hameau-rue au plan grossièrement orthogonal de deux hectares environs : le Petit Coudier. Un bassin d'une trentaine de m², les ruines d'un bâtiment carré d'une centaine de m², ainsi que des terrasses respectant l'orientation générale nord-sud du parcellaire ont été enregistrés cette année. Mentionné dès 1496, explicitement désigné comme une dépendance de l'abbaye en 1577, ce hameau est peut-être une création de la fin du Moyen Age, démembré du domaine du Coudier.

Le problème de l'alimentation en eau du Coudier, lié à sa position sur un éperon et à la présence d'un fossé le barrant, semble avoir été résolu par la construction d'un système hydraulique assez complexe, comme pour l'abbaye : une retenue d'eau a été édifiée à 500 m à l'est de la grange (la digue de 55 m de long pour 4 m de haut a été enregistrée cette année). L'eau était peut-être conduite vers l'ouest au moyen d'une canalisation (le lieu-dit de 1810 est « le Bout de la Viat de l'eau », soit peut-être « l'extrémité de la canalisation » ?). Une « conduite d'eau » et des « drains abandonnés » sont mentionnés à 187 m à l'ouest, arrivant dans une cavité de près de 5 m de long creusée dans le tuf. Neuf mètres plus au sud, un puits, nommé « mère-fontaine primitive » est visible au ras du sol. Un deuxième puits l'accompagne à 5 m au sud. Une conduite, nommée « passage d'eau » ou « ancienne conduite », part de ce puits et arrive jusqu'à la fontaine du Coudier, 300 m plus loin. Cette conduite franchit un talweg de 4 m de profondeur, sans doute au moyen d'un siphon. Pour comparaison, l'eau potable destinée à alimenter l'abbaye est captée à 850 m de l'enclos monastique.

D'autres aménagements hydrauliques, destinés à abreuver le bétail et/ou à irriguer les *pasturaux*, ont été enregistrés cette année.

- Retenue du Reclaud à 230 m à l'est de la grange, constituée d'une petite mare retenue par une diguette à bonde maçonnée mesurant 1,20 m de haut.
- Levade du Pré des Prés rive gauche, à 220 m à l'ouest du Coudier, canal gravitaire destiné à l'irrigation, creusé sur 520 m de long et prenant son eau à la fois dans le ruisseau de Grandmont et dans une petite retenue très dégradée. Le canal est sans doute postérieur à 1606, date avant laquelle un étang existait ici.
- Levade des Prés, à 400 m à l'ouest de la grange, canal gravitaire de 380 m de long qui irrigue le lieu-dit les Prés.
- Levade des Prés de Bourdelas, à 950 m au sud-est du Coudier alimentée par le ruisseau « des Ombres » ou « de Jonas » (affluent de rive gauche du ruisseau de Grandmont). Elle mesure 239 m de long. Nous sommes en limite de la *fondalité* ou franchise de Grandmont, mais toujours dans le domaine du Coudier.

A ces canaux gravitaires, il faut ajouter un aménagement hydraulique enregistré à 850 m au sud du

Coudier. Il s'agit d'un canal de dérivation, prenant son eau dans un canal gravitaire peu avant le moulin de Bourdaleine, la conduisant dans un profond bassin d'au moins 7000 m² (« la Fosse » en 1791) puis un fossé large de 3 m sur 289 m de long, avant d'alimenter un autre canal gravitaire, celui de la Couture des Huguenot, ou de se jeter directement dans l'étang de Jonas, selon que cet étang existe ou est converti en prés.

On a également relevé deux puits à Larmont, l'un, profond de 2,50 m, ouvert dans une cave bâtie vers 1840-50, est relié à une conduite souterraine haute de 1,50 m alimentant deux bassins, l'autre, ouvert près d'une ancienne ferme bâtie avant 1813 (« Le Châtenet »), est profond de 8 m. Ils possèdent tous les deux un cuvelage en moellons de granit.

La grange du Coudier est au centre d'un réseau de communications qui permet de la relier à son abbaye située à 2 km. Elle est reliée aux métairies : 200 m de Larmont, 700 m de la Matloge, 700 m des Prés, 800 m de Chez Pouyaux, 900 m du Petit Coudier, 1 km de La Chaise, 1,1 km du moulin de Crochepot, 1,2 km du moulin de Bourdaleine, 1,6 km du moulin de Jonas, 1,6 km de la Maison des Bois. L'abbaye, sept métairies et trois moulins sont donc situés à moins d'une demi-heure de marche de la grange. L'église et le marché d'Ambazac sont à 3,2 km et le bourg de La Jonchère (foire) est à 7 km.

L'étude du réseau de communications a été complétée cette année grâce à deux découvertes. La première est le tronçon de 360 m, aujourd'hui abandonné mais dont l'important remblai est encore bien visible, d'un chemin désigné en 1636 comme *allant du dict lieu de Grammond au Dougnon* et en 1810 comme « chemin de Massaudont ». Cette mention du Dognon rappelle que Grandmont se trouve dans la châtellenie du Dognon, possession d'Henri II, dès le XII^e siècle située à 10 km au sud. Une croix de chemin, aux caractéristiques du XX^e siècle, se dresse à l'extrémité méridionale du tronçon enregistré.

Le deuxième tronçon de chemin abandonné relevé sur 415 m, appartient au chemin qui reliait directement l'abbaye à sa grange en passant par le Petit Coudier. Une carrière et un bassin ont été enregistrés à proximité.

De nombreuses carrières ont été enregistrées aux alentours de la grange du Coudier. Quatre d'entre elles ont probablement été ouvertes au XIX^e siècle pour l'exploitation du feldspath. Trois autres carrières sont peut-être plus anciennes, elles ne sont pas citées dans le guide géologique local. L'une d'entre elle porte, en 1732, le nom de « Las Fausetas », soit petites fosses.

Deux gros rochers granitiques présentant des rainures équidistantes de 43 cm ont également été enregistrés cette année. Situés dans les monts entre l'abbaye et la grange monastique, l'un des rochers est à 1350 m au nord de la grange du Coudier, l'autre à 930 m au sud de l'abbaye.